

Séance du 20 janvier 2023/01

Le 20 janvier 2023 à 19 heures, le conseil municipal de la commune d'URVAL, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de COMPOINT Eloi, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2023

PRESENTS : Eloi COMPOINT, Sébastien LANDEMAINE, Sophie ANSELMET, Franc LAVELLE, Anne ROUGIER, Bruno MARES, Olivier NOE.

EXCUSÉS : Martine VIDAL, Luc FRANCOIS, Mélissandre BARTHELEMI.

PROCURATION : Martine VIDAL donne procuration à Eloi COMPOINT, Luc François donne procuration à Sébastien Landemaine, Mélissandre BARTHELEMI donne procuration à Anne ROUGIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier NOE.

Validation du conseil municipal du 10 décembre 2022 et signatures.

20230101 – ESSAIS AUTOMOBILES ASSOCIATION DOUBLE CORPS :

L'association Double Corps représenté par Monsieur Jean HERVOIR se situe à Issigeac.

L'association fait quelques essais sur l'année. Comme elle intervient sur la commune de Bouillac, M. Jean HERVOIR a proposé un essai sur la commune d'Urval.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour que l'essai puisse avoir lieu sur la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les essais automobiles par l'association Double Corps.

20230102 - CREATION D'UN RPI CONSOLIDE AVEC LA COMMUNE DU BUISSON DE CADOUIN

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire sur l'intérêt de la création d'un regroupement pédagogique concentré avec la commune du Buisson de Cadouin dont 6 enfants de la commune d'Urval fréquentent l'école primaire.

La participation sera de 150 € par enfants.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention déterminant les modalités de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Concentré.

20230103 – FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE ET OUVERTURE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE :

Comme adopté par le Conseil Municipal du 10 décembre 2022, il a été décidé d'accepter le changement de grade pour l'adjoint technique principal de 2e classe.

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE :

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^e classe à 30 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à 30 heures hebdomadaires.
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} novembre 2023 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

20230104 – PROJET DEPLACEMENT D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT LA POUJADE : DECISION DE METTRE EN PLACE UNE ENQUETE PUBLIQUE SIMPLIFIEE :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- d'approuver le principe de déplacement d'un chemin rural au lieu-dit La Poujade (au droit des parcelles : A 360, A 1023, A 341, A 349, A 343, A 344, A 353)) pour environ une superficie de 1750 m² et d'échanger le chemin rural modifié (au droit des parcelles : A 345, A 346, A 348, A 353) pour environ une superficie de 1750 m².
- prend acte que le déplacement du chemin rural ne pourra être opéré qu'après l'information au public ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de procéder à l'information au public ;
- donne tous pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette information ;
- prend acte que le tableau des voies communales et des chemins ruraux fera l'objet d'une mise à jour à l'issue de la procédure ;
- autorise Monsieur le Maire, ou en son absence l'un des Adjoints, à procéder aux formalités nécessaires et signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre de ce dossier.

20230105 – MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 24 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu du SDE24 un courrier pour une modification de leurs statuts.

Vu la délibération n°2022-12-108 concernant la révision des statuts du SDE24 du comité syndical du 14/12/2022,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements règlementaires et qu'il convient de préciser les mesures transitoires concernant le collège des EPCI à fiscalité propre, dans l'objectif d'ouvrir la possibilité aux EPCI de devenir membres du SDE24, afin de pouvoir bénéficier de compétences à la carte,

Considérant le projet de statuts modificatifs :

- Ouverture de l'adhésion au EPCI
- Définition du collège des EPCI
- Mesures transitoires (collège des EPCI)
- Suppression : impossibilité de donner un pouvoir - modalités de révision des statuts

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification des statuts du SDE24.

Questions diverses :

- Organisation d'un loto pour l'école du Buisson de Cadouin dans notre salle des fêtes le 18 mars 2023 à titre gratuit, vote à l'unanimité.
- Mise en place prime CIA (Complément Indemnitaire Annuel) dans le RIFSEEP, vote à l'unanimité pour.
- Suite à la décision du conseil municipal lors du précédent conseil, en date du 10 décembre 2022, la commune s'engageait à prendre en charge 50% HT de la facture des travaux (max 15000 €) et 100% de la TVA. Les habitants du hameau prenant à leur charge 50% restants. Les habitants souhaitent passer par la cagnotte de la fondation du patrimoine destinée aux travaux de l'église pour financer les 50% restants. Plusieurs questions restant en suspend. Pas de vote et donc aucune décision prise sur le sujet.

- Réaménagement de la place, ville et village fleuri, PAV.

Décision

Mise en place groupe de travail au sein du conseil

Organisation de réunion publique via happy cultors

Organisation de réunion publique avec le département

Mise en place d'ateliers participatifs pour la plantation

Fin de séance à 21h00.